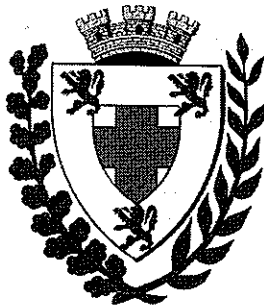


DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize** , le **trente novembre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE** , **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **24/11/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges ,LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHOUX Isabelle , VANHALST François , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , Ludivine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , ADYNS Guy , DELATTRE Réjane ,BALSACK Sylvie , CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

O B J E T

**REGIES de RECETTES
MUNICIPALES
Regroupement
régie « restaurant » et
régie « activités loisirs et
périscolaires »**

Par délibération du 19 septembre 1967 , le Conseil Municipal avait décidé la création d'une régie de recettes destinée à recueillir les fonds correspondant aux prix des repas servis au **restaurant scolaire**.

Par délibération du 22 Juin 1978 , le Conseil Municipal avait décidé la création d'une régie de recettes pour la perception des prix de participation des familles aux « activités loisirs ».

Afin de faciliter les paiements des familles et réduire les frais administratifs , il vous est proposé d'autoriser :

- La dissolution de la régie « activités loisirs »
- La modification de création de la régie « restauration scolaire » sous le nouvel intitulé « restaurant scolaire – accueils collectifs de mineurs et activités périscolaires »

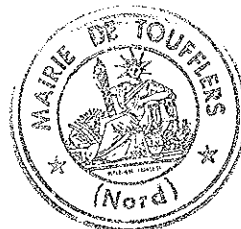
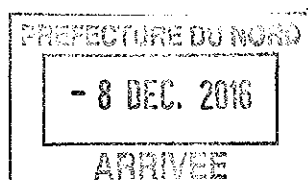
ARRIVÉ LE

20 DEC. 2016

MAIRIE DE TOUFLERS

Adopté par 25 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
N'ont pas pris part au vote : néant

Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.



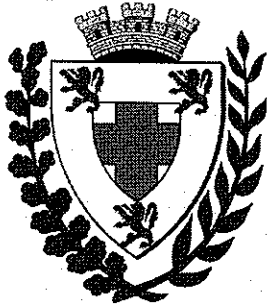
Pour extrait conforme,

Le Maire
Alain GONCE

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize**, le **trente novembre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **24/11/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHOUX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, Ludivine PIETRZAK, DEGOBERT Paulette, ADYNS Guy, DELATTRE Réjane, BALSACK Sylvie, CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

O B J E T

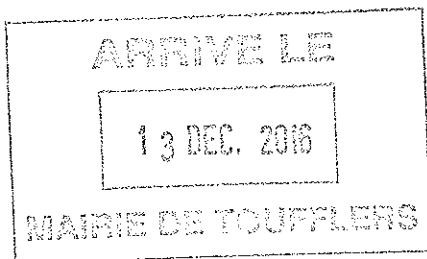
ECOLES
Formation secourisme
Subvention élève CM2
Toufflerois
Tarif 2017

Il vous est proposé d'allouer une subvention d'un montant de **3 €** aux élèves de CM2 Toufflerois scolarisés dans les écoles de la Commune qui suivent une formation de secourisme. Elle pourra être versée à l'Ecole.

Le crédit correspondant à cette décision sera prévu au compte 6574 – Subventions – du Budget Primitif 2017.

Adopté par 25 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
N'ont pas pris part au vote : néant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,



Le Maire,

Alain GONCE

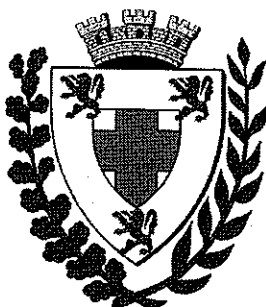
PREFECTURE DU NORD

- 5 DEC. 2016

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize** , le **trente novembre** , à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 24/11/2016** .

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges ,LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHUAUX Isabelle , VANHALST François , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , Ludvine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , ADYNS Guy , DELATTRE Réjane ,BALSACK Sylvie , CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

Dans le cadre du futur Budget Primitif 2017 , il vous est proposé d'entériner les montants suivants comme suit :

O B J E T

Subvention « classe de découverte »
Subvention
« séjour scolaire journée »
Subvention colonie
de vacances
Montants 2017

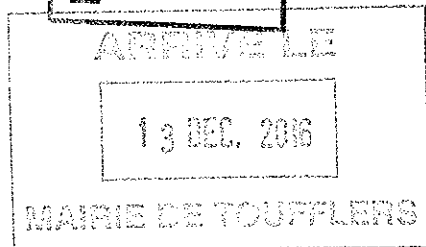
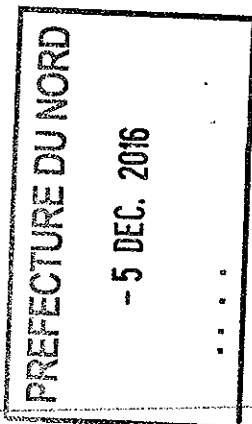
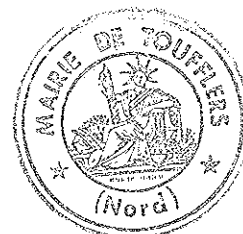
Objet	Bénéficiaires	Montant alloué
Classe de Découverte	Ecole PREVERT et Ecole SAINT PIERRE	98 € par élève toufflersois CM2
Déplacement scolaire journée	Ecole PREVERT et Ecole SAINT PIERRE	27 € par jour et par élève toufflersois CM2 [maximum de 98 € , sans excéder le cout de revient du séjour] Non cumulable avec l'allocation « classe de découverte »
Subvention pour colonies de vacances	Familles non imposables avant abattements Séjour subventionnable d'un maximum de 21 jours	5 € par jour

Adopté par 25 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
N'ont pas pris part au vote : néant

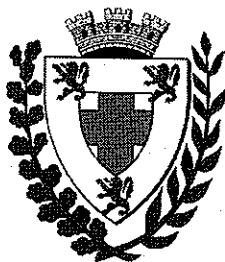
Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire,

Alain GONCE



CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE DE TOUFLERS

L'an deux mille seize , le trente novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE , Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 24/11/2016.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges ,LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHOUX Isabelle , VANHALST François , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , Ludivine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , ADYNS Guy , DELATTRE Réjane ,BALSACK Sylvie , CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

RYTHMES SCOLAIRES
Animateurs vacataires
Rémunération
Associations Subvention
Tarifs au 1^{er} Janvier 2017

Il vous est proposé de fixer la rémunération des animateurs vacataires et la subvention pour les associations comme suit :

Catégorie	Temps rétribué	Rémunération brute horaire
Enseignant en poste	3 h	16 €
Animateur	3 h	13 €
Associations	3 h	Subvention de 10 € par heure

Adopté par 20 voix pour – 0 voix contre – 5 abstentions [groupe action municipale]

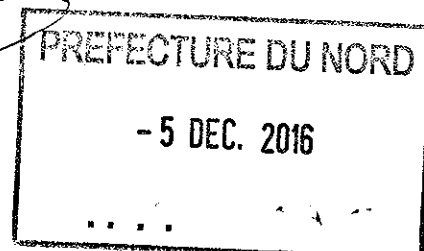
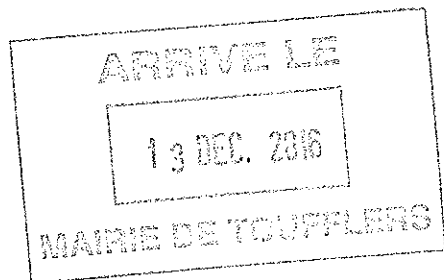
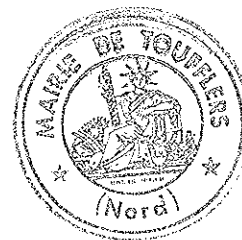
N'ont pas pris part au vote : néant

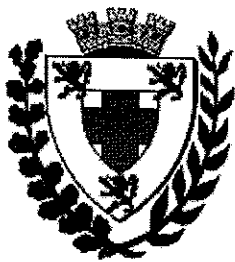
Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.

Pour Extrait conforme

Le Maire

Alain GONCE





COMMUNE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le trente novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de e de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 24/11/2016.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECCO Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHOUX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, Ludivine PIETRZAK, DEGOBERT Paulette, ADYNS Guy, DELATTRE Réjane, BALSACK Sylvie, CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS
Tarification 2017

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de fixer la participation financière des familles dont les enfants fréquenteront les accueils collectifs de mineurs organisés en 2017.

Considérant les charges de fonctionnement de cet accueil, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants par famille :

Détermination du calcul du quotient familial : revenu fiscal de référence 2015 divisé par le nombre de parts.

CENTRE DE LOISIRS Sans repas	TOUFLERSOIS		EXTERIEURS	
	Journée 9 h - 12 h 13h30 17h	Après midi 13h30 - 17 h	Journée 9 h - 12 h 13h30 17h	Après midi 13h30 - 17 h
Jusque 4 200 €	2,85 €	1,79 €	20,00 €	10,77 €
De 4 200,01 € à 5 172 €	3,63 €	2,49 €	20,00 €	10,77 €
De 5 172,01 € à 10 344 €	5,21 €	3,19 €	20,00 €	10,77 €
De 10 344,01 € à 15 516 €	6,77 €	3,90 €	20,00 €	10,77 €
De 15 516,01 € à 20 688 €	8,33 €	4,60 €	20,00 €	10,77 €
A partir de 20 688,01 €	9,89 €	5,33 €	20,00 €	10,77 €

MERCREDI RECREATIF sans repas	TOUFLERSOIS	EXTERIEURS
	13 h 30 à 16 h 30	13 h 30 à 16 h 30
Jusqu'à 5 172 €	2,14 €	9,23 €
De 5 172,01 € à 10 344 €	2,74 €	9,23 €
De 10 344,01 € à 15 516 €	3,35 €	9,23 €
De 15 516,01 € à 20 688 €	3,95 €	9,23 €
A partir de 20 688,01 €	4,56 €	9,23 €

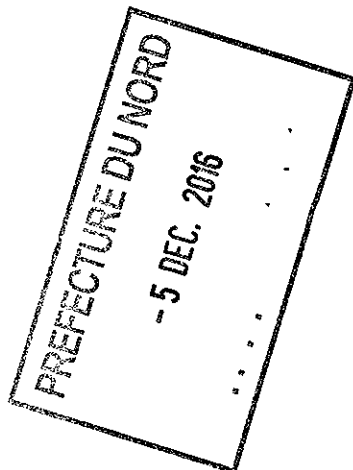
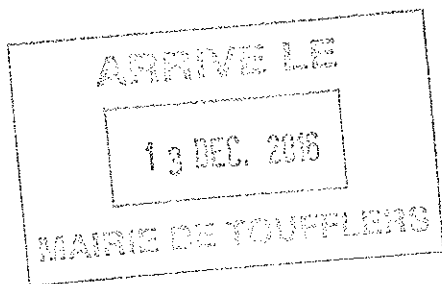
GARDERIES Périscolaire et extrascolaire	TOUFLERSOIS	EXTERIEURS
	Périscolaire 7h30 à 8h20 16h30 à 17h30 17h30 à 18h30 Extrascolaire 8h à 9h 17h à 18h	Périscolaire 7h30 à 8h20 16h30 à 17h30 17h30 à 18h30 Extrascolaire 8h à 9h 17h à 18h
Jusqu'à 5 172 €	0,80 €	1,50 €
De 5 172,01 € à 10 344 €	1 €	1,50 €
De 10 344,01 € à 15 516 €	1,20 €	1,50 €
De 15 516,01 € à 20 688 €	1,35 €	1,50 €
A partir de 20 688,01 €	1,50 €	1,50 €

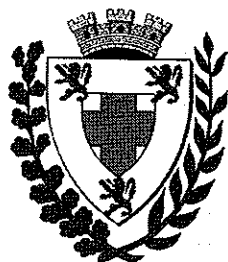
Le tarif le plus élevé s'applique dans le cas de non présentation de la feuille d'impôts.
Supplément de 1 € par retard d'inscription et d'activité, destiné à couvrir les frais de gestion administrative qui sont ainsi générés.

Adopté par 19 voix pour – 0 voix contre – 6 abstentions (membres du groupe Action Municipale)
N'ont pas pris part au vote : néant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire
Alain GONCE





L'an deux mille seize , le trente novembre à vingt heures , le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **24/11/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges ,LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHOUX Isabelle , VANHALST François , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , Ludivine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , ADYNS Guy , DELATTRE Réjane ,BALSACK Sylvie , CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

Par délibération du 25 Novembre 2015, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des repas pour l'année 2016, comme suit :

OBJET

**RESTAURANT SCOLAIRE
Tarification repas
Au 1^{er} Janvier 2017**

Catégorie d'usager		
Enfant domicilié à TOUFFLERS	Revenu jusqu'à 5 121 €	3,15 €
	De 5 122 € à 10 243 €	3,25 €
	A partir de 10 244 €	3,35 €
Enfant domicilié hors de la Commune		4,95 €

Il vous est proposé :

- De déterminer le quotient familial comme suit : revenu fiscal de référence **2015** divisé par le nombre de parts.
- De fixer les tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2017 en modifiant les tranches de revenus :

Enfant domicilié à TOUFFLERS	Revenu jusqu'à 5 172 €	3,15 €
	De 5 172,01 € à 10 344 €	3,25 €
	A partir de 10 344,01 €	3,35 €
Enfant domicilié hors de la Commune		4,95 €

Rappelons qu'en cas de PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISE signé par Monsieur le Maire pour un enfant fréquentant le restaurant, le prix payé à notre prestataire de repas peut être déduit du prix acquitté par la famille.

Le tarif le plus élevé s'applique dans le cas de non présentation de la feuille d'impôts. Supplément de 1 € par retard d'inscription, destiné à couvrir les frais de gestion administrative qui sont ainsi générés.

Adopté par 19 voix pour – 0 voix contre – 6 abstentions (membres du groupe Action Municipale)

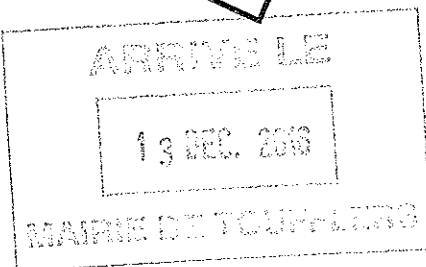
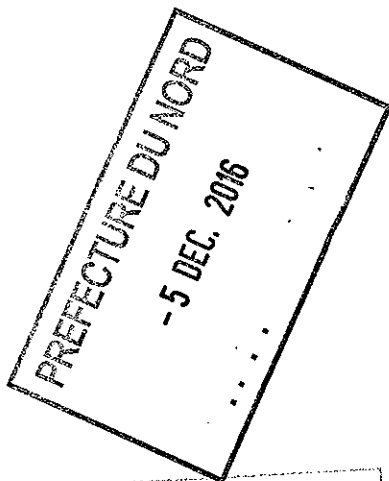
N'ont pas pris part au vote : néant

Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.

Pour Extrait conforme

Le Maire

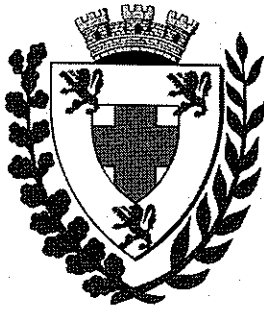
A. GONCE



DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize** , le **trente novembre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE** , **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **24/11/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHEN Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges ,LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHUAUX Isabelle , VANHALST François , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , Ludivine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , ADYNS Guy , DELATTRE Réjane ,BALSACK Sylvie , CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

**ECOLE PRIVEE
SAINT PIERRE
Contrat d'association
Forfait par élève
[Saisons 2012/2013 à
2015/2016]
Avance sur subvention**

Par délibérations des 13 Mai 2008 , 30 Mars 2010 et 27 Mars 2012 , le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la passation d'un contrat d'association entre l'Etat et l'Ecole Privée Saint Pierre sise 40 rue des Champs , pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2012.

Monsieur le Préfet a autorisé ledit contrat d'association avec effet au 1^{er} Septembre 2012.

Rappelons que les principes du contrat d'association ont été fixés par la Loi , les textes règlementaires et l'arrêté de 2012 .

Il est nécessaire de fixer le forfait par élève permettant le calcul de la subvention en faveur de l'Ecole.

Des contacts ont été pris entre la Commune et l'Organisme gestionnaire de l'Ecole afin de trouver un accord des 2 parties sur le montant dudit forfait et cela dès 2012. Considérant les chiffres établis et proposés par la Commune , l'arbitrage de Monsieur le Préfet du Nord a été demandé par l'UDOGEC , organisme de tutelle en matière des OGEC locales.

A la suite de plusieurs échanges entre le service préfectoral compétent en la matière et le service communal , le forfait n'est pas définitivement fixé.

Compte-tenu que le Conseil Municipal a provisionné une somme au compte 65 du Budget Primitif 2016 afin de subvenir au complément ç verser pour le forfait de contrat d'association de l'école privée Saint Pierre,

Compte-tenu que le montant du forfait n'a pas encore été déterminé ni acté par la Préfecture en session d'arbitrage demandé par l'Ecole Saint Pierre, Compte-tenu de la demande d'aide financière de l'Ecole Saint Pierre correspondant à une situation de trésorerie difficile,

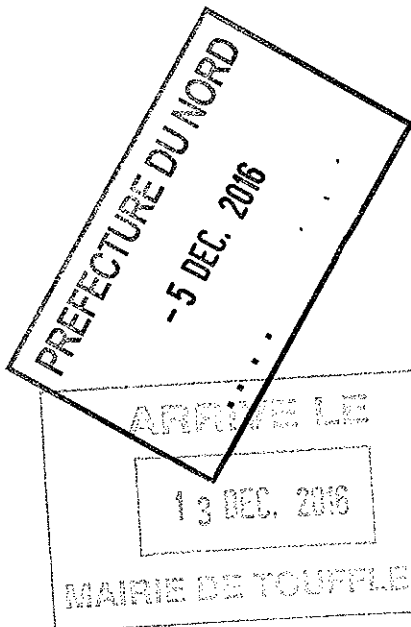
Il vous est proposé de verser une avance d'un montant de 30 000 € en déduction des sommes à verser au titre des années 2012 à 2016.

Le crédit correspondant à cette dépense est prévu au compte 6574 du Budget 2016.

Adopté par 25 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

N'ont pas pris part au vote : néant

Fait et délibéré le jour , mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire

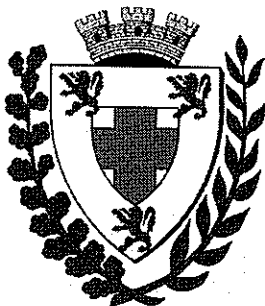
Alain GONCE



DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize** , le **trente novembre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE** , **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **24/11/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges ,LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHOUX Isabelle , VANHALST François , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , Ludivine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , ADYNS Guy , DELATTRE Réjane ,BALSACK Sylvie , CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

**RESULTAT
2015
Affectation au BP 2016
fonctionnement**

Par délibération du 15 Juin 2016 , le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le résultat de l'exercice 2015.

Il vous est proposé **d'affecter à la section de fonctionnement du budget 2016** la somme de **250 625.12 €** représentant une partie du résultat global de fonctionnement de 450 625.12 €

Adopté par 25 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
N'ont pas pris part au vote : néant

Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Alain GONCE



PREFECTURE DU NORD

- 5 DEC. 2016

ARRIVE LE

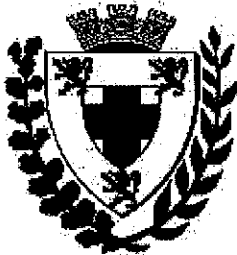
13 DEC. 2016

MAIRIE DE TOUFFLERS

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le trente novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain GONCE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 24/11/2016.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHEN Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHAAUX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VANLIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, Ludivine PIETRZAK, DEGOBERT Paulette, ADYNS Guy, DELATTRE Réjane, BALSACK Sylvie, CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

**CONTRAT INTERCOMMUNAL DE SECURITE
POLICE MUTUALISEE - RENOUELEMENT DE CONVENTION au 1^{er} Janvier 2017**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 26 avril 2005, la mutualisation de la police municipale a été mise en place par convention avec les villes de Lannoy et Toufflers le 15 octobre 2009.

Celle-ci a été renouvelée le 12 décembre 2013, enrichie de la participation de la ville de Forest-sur-Marque au 1er septembre 2014, expirant au 31 décembre 2016.

A ce jour, il convient de renouveler la convention de mutualisation du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, en coordination de nos villes partenaires.

Vu la commission « Finances, Economie, Moyens et Administration Générale »,

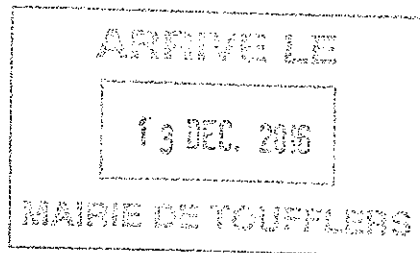
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

1. D'émettre un avis favorable au renouvellement de notre convention de mutualisation de la police municipale ;
2. De l'autoriser à signer tous les actes et documents à intervenir dans ce cadre.

Adopté par 25 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
N'ont pas pris part au vote : néant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Alain GONCE



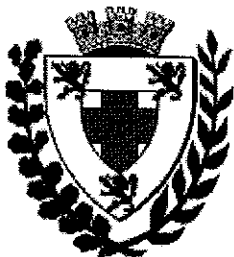
PREFECTURE DU NORD

- 5 DEC. 2016

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE DE TOUFFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille seize, le trente novembre**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 24/11/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick, WAMBECQ Edith, DETRE Marc, BERNARD Marie-Françoise, BRENOT Georges, LARZUL Jérôme, VANNESTE Éric, MURTEIRA José, L'HOMME Anne-Sophie, BAHOUX Isabelle, VANHALST François, DOVERGNE Jean-François, DOVERGNE Marianne, VAN-LIEUWEN Sonia, BOUCHEZ Delphine, HALLAERT Christophe, Ludvine PIETRZAK, DEGOBERT Paulette, ADYNS Guy, DELATTRE Réjane, BALSACK Sylvie, CIMETIERE Xavier

Procurations :

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

O B J E T

**Budget Supplémentaire
2016**

Investissements

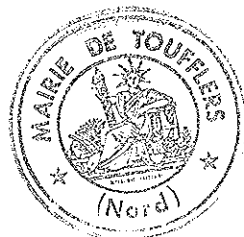
Dans le cadre du Budget Supplémentaire 2016, il vous est proposé d'envisager l'inscription des nouveaux investissements suivants :

Compte	Dénomination
2128	Atelier technique municipal
	Nouveaux vestiaires et douches personnel
	Travaux d'assainissement
	Installation d'un palan
	Nouveau réseau électrique
21318	Local Culturel : sanitaires – programme ADAP
	Salle Polyvalente : sanitaires H et F – programme ADAP
	Local informatique : sanitaires - programme ADAP
2184	Salle polyvalente - nouveau contingent de chaises

Adopté par 20 Voix pour – 5 Abstentions [groupe action municipale]

Fait et délibéré les jour , mois et an susdits

Pour extrait conforme,



Le Maire,

